

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 30 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 23 avril 2026.

### Etaient présents :

Mesdames Joëlle BARIL, Stéphanie BLOQUET, Lucile CAPET, Céline DRUMÉZ, Cindy HABOURDIN, Michèle LEFEBVRE, Sophie MICHEL, Roseline RENSY,

Messieurs Thierry CARON, Hubert DASSONVILLE, Jean-Marc DELSERT, Christophe DOUBLET, Arnaud FURSTENAU, Maxime GALLET, David RAMARD, Guillaume SNAET.

### Dont pouvoir :

Monsieur Pierre FACHE à Madame Lucile CAPET  
Madame Gaëlle LEDOUX à Monsieur Guillaume SNAET

Madame Stéphanie BLOQUET est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2026 est modifié comme suit puis adopté à l'unanimité :

#### - Les gardiens d'église

Le Conseil Municipal délibère : 16 voix pour, 1 abstention (Céline DRUMÉZ) et 2 voix contre (David RAMARD et Christophe DOUBLET).

Les nouveaux gardiens de l'église seront Madame Chantale LOUCHARD et Monsieur Joël PAREIN.

Monsieur David RAMARD estime que Monsieur Jean-Marie COURCOL aurait pu remplacer Madame Thérèse-Marie COURCOL. **La décision de mettre un candidat de la liste sortante à la place d'un candidat de la liste d'opposition est interprétée comme un choix politique. Aucun souci n'a été remonté donc, mise à part cette raison, il ne voit pas ce qui peut motiver cette décision.**

Monsieur le Maire précise que ce dossier n'est pas politique. Madame COURCOL présente des difficultés pour occuper ce poste et Monsieur Joël PAREIN s'est porté volontaire.

Monsieur le Maire précise que cette question n'était pas à soumettre au vote. De plus, il rappelle la charte de l' élu « l' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ».

#### - Intervention :

Monsieur Christophe DOUBLET **précise que la loi l'empêchant de voter contre une seule indemnité, il est obligé de voter contre l'ensemble mais** souhaite expliquer pourquoi il a

voté contre les indemnités des adjoints en lisant une phrase qu'il a préparée : « la confiance et la loyauté ne se négocient pas, l'indemnité d'adjoint doit rester la conséquence d'un engagement, jamais sa condition ».

### **LE PROJET DE LOTISSEMENT : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 NOVEMBRE 2025**

En séance du 13 novembre 2025, le Conseil Municipal a décidé de transférer la partie des parcelles AB 103, AB 104, AB 105, AB 203 et AB 205 concernées par le projet de lotissement à leur valeur historique soit 5.60€ le m<sup>2</sup>.  
Soit un transfert de 13 513m<sup>2</sup> à 5.60€ = 75 672,80€.

Deux petites parcelles non viabilisées seront vendues par la Commune en dehors du lotissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le transfert ainsi :  
13 218m<sup>2</sup> à 5.60€ = 74 020,80€.

### **LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

Monsieur Le Maire en profite pour remercier Monsieur Pascal HAINAUT, ancien Adjoint aux finances qui est présent dans la salle en qualité de spectateur.

Il rappelle que la « Commission finances » a approuvé l'ensemble des points proposés.

Puis il quitte la salle et Guillaume SNAET, Adjoint aux finances, présente le compte administratif et le compte de gestion 2025 en apportant les précisions nécessaires à l'assistance.

L'ensemble des chapitres est adopté à l'unanimité.

L'affectation des excédents proposée par la « commission des finances » est adoptée à l'unanimité.

### **LES TAUX D'IMPOSITIONS 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux suivants :

- Taxe d'habitation (résidence secondaire) 8,84%
- Taxe foncière (bâti) 33,54%
- Taxe foncière (non bâti) 49,64%

### **LE BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur Le Maire réintègre la séance et en profite pour remercier Monsieur Guillaume SNAET pour ce premier budget. Le travail réalisé est très conséquent.

Le budget primitif 2026 est présenté et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite ouvrir une parenthèse au sujet de l'importante de l'attribution de compensation perçue de la CABBALR.

Les élus, dans les années 70, ont investi dans la réalisation de la zone du SIZIAF. Cela a permis aux communes (13 communes de la CABBALR et 7 du Lensois) de percevoir de la

taxe professionnelle. Lorsque la taxe professionnelle a été supprimée, ces ressources ont été reversées aux communautés d'agglomérations.

La CABBALR a décidé de maintenir ce reversement aux 13 communes membres mais les 7 communes du Lensois ne la perçoivent plus.

Un engagement a été donné par la CABBALR sur la pérennité de ce reversement mais certains élus actuels souhaitent remettre en cause ce dispositif.

L'enjeu pour notre commune est très important et il faudra continuer de défendre nos intérêts.

Monsieur David RAMARD, souhaite intervenir au sujet du budget. Dans la mesure où les élus de l'opposition ont été intégrés dans chaque commission communale, ils ont senti une ouverture de l'équipe majoritaire pour travailler ensemble. C'est pourquoi, les membres de l'opposition ont décidé de voter favorablement les budgets proposés.

L'équipe majoritaire se satisfait de cette décision et remercie les élus de l'opposition.

Les travaux et investissements programmés en 2026 et étudiés par la « Commission travaux » sont présentés. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Certains devis présentés seront revus. Monsieur Maxime GALLET, Adjoint aux travaux travaille sur différents dossiers.

Le budget alloué aux fournitures scolaires est revalorisé.

## LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la « commission des finances » et après étude des demandes formulées par les responsables associatifs, il est proposé d'accepter les subventions suivantes :

Associations	2025	2026	Remarques
Maison du temps libre	0,00 €	0,00 €	L'association ne souhaite pas l'attribution d'une subvention
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	430,00 €	430,00 €	380 € + 50 € pour les fleurs
Football Club	1 800,00 €	1 800,00 €	Peinture comprise pour la traçeuse
Volley-ball	1 800,00 €	1 800,00 €	
La Semeuse	380,00 €	380,00 €	
Club d'histoire	380,00 €	380,00 €	
Twirling (ex : Majorettes Scolaires)	380,00 €	380,00 €	
Les Enfants de la Pétanque	380,00 €	380,00 €	Versement si le tournoi semi nocturne est organisé
Cuinchy Animation	0,00 €	0,00 €	Pas de demande reçue
De Fil en Aiguille	380,00 €	380,00 €	
La Bourriche Cuinchinoise	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de l'étang communal
Les Archers	380,00 €	380,00 €	
Les Jeunes Sapeurs Pompiers	380,00 €	380,00 €	
Le Don du sang	150,00 €	150,00 €	Subvention intercommunale (3x150€)
Les Médailleurs du Travail	380,00 €	380,00 €	
Cuinchy Country West	380,00 €	380,00 €	
Chasse le Renouveau	380,00 €	380,00 €	présentation d'une facture gibiers ou renards (50% de la sub.)
Le comité des fêtes	0,00 €	0,00 €	Prise en charge de la sonorisation du 13 juillet et feu d'artifice
Association des Parents d'Elèves	0,00 €	0,00 €	Pas de demande reçue
Un combat pour Jules et Victor	380,00 €	380,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
L'art et la manière	380,00 €	380,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
Amicale des Sapeurs Pompiers	0,00 €	0,00 €	Avis défavorable commission
Excell'ens	0,00 €	0,00 €	Pas de subvention, prêt d'un local
USEP	0,00 €	0,00 €	Pas de demande reçue
<b>Montant total des subventions versées</b>	<b>8 740,00 €</b>	<b>8 740,00 €</b>	

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité.

Chaque association bénéficie également de la mise à disposition gracieuse de salles deux fois par an, de la fourniture de photocopies et des prêts de matériels.

Pour une analyse plus juste des subventions, la « commission des finances » suggère de modifier les formulaires de demandes de subvention.

Le Conseil Municipal valide cette proposition. Madame Roseline RENSY, adjoint en charge des associations travaillera avec sa Commission sur l'élaboration de nouveaux dossiers.

## **LE PERSONNEL COMMUNAL ET LES COMPTES PERSONNELS DE FORMATION (CPF)**

Rappel : Les agents publics bénéficient d'un compte personnel de formation CPF.

Ce dispositif a pour objectifs, par l'utilisation des droits qu'il permet d'acquérir, de renforcer l'autonomie de son titulaire et de faciliter son évolution professionnelle.

L'employeur prend en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du CPF.

Afin d'encadrer les demandes, le Conseil Municipal est invité à fixer les plafonds de prise en charge des frais de formation.

Prise en charge des frais pédagogiques :

Montant maximal accordé par heure de formation : 15€

Montant maximal accordé pour une action de formation : 500€

Montant maximal accordé par an pour l'ensemble des agents : 1 500€

La prise en charge ne pourra s'effectuer que sur production de justificatifs.

En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent devra rembourser les frais pris en charge par l'administration.

Les dates et horaires précises de formation devront être communiqués.

Pour l'année 2026, les demandes seront examinées par ordre d'arrivée. Dès 2027, les demandes pour l'année en cours devront être déposées avant le 31 janvier.

Adopté à l'unanimité.

## **LE PERSONNEL COMMUNAL ET LE RIFSEEP**

En 2020, cette indemnité a été instaurée pour les services techniques communaux.

Il est proposé de la généraliser à l'ensemble du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Un arrêté sera fixé par agent afin d'en fixer le montant.

Les modalités suivantes sont proposées :

En cas de congé de maladie ordinaire, un abattement de 1/30ème du régime indemnitaire par journée d'absence sera effectué.

Pendant les congés annuels, congés pour maternité/paternité, congés d'accueil de l'enfant, ou en cas d'hospitalisation de l'agent, congés pour invalidité temporaire imputable au service - CITIS (accident de service et maladie professionnelle) ou congés pour invalidité temporaire imputable au service à titre provisoire ; cette indemnité sera maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie, le versement de l'IFSE est suspendu.

Adopté à l'unanimité.

### **LA PROPOSITION D'EMPLOI SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE**

Il est proposé de prendre une personne en contrat saisonnier aux services techniques du 1<sup>er</sup> juin au 30 octobre 2026 (période où l'entretien des espaces verts est le plus important).

Cette proposition émane de Monsieur Maxime GALLET, Adjoint aux travaux et de Monsieur Hubert DASSONVILLE, Conseiller Municipal délégué aux services techniques.

Les conditions suivantes sont proposées :

- 35 heures par semaine
- Congés payés
- Grade agent technique

Ce type d'emploi a déjà été mis en place par le passé. Des candidatures ont déjà été proposées, un recrutement sera lancé.

Adopté à l'unanimité.

### **LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE PROCHAINE**

Par arrêté du 14 avril 2026, les services de l'éducation nationale ont acté la fermeture d'une classe en élémentaire à l'école primaire de Cuinchy.

Madame Cindy HABOURDIN, Conseillère Municipale déléguée à l'école et Monsieur le Maire ont reçu Madame Lucie JOURDAIN, Directrice de l'école mercredi 29 avril. Ils ont évoqué cette situation ensemble.

La souplesse de la carte scolaire et l'intercommunalité crée une situation visionnaire de l'éducation nationale. Il faudra probablement s'attendre à davantage de regroupement d'écoles notamment pour les plus petites communes.

Malgré cette fermeture de classe, les effectifs ne sont pas surchargés.

Monsieur David RAMARD précise que les effectifs en maternelle seront élevés puisque 28 élèves sont prévus par classe.

Madame Michèle LEFEBVRE explique que les enfants en maternelle sont plus nombreux mais comme il s'agit d'une école primaire, les effectifs sont calculés sur toute l'école. De plus, les élèves admis en toute petite section à l'école maternelle ne sont pas comptabilisés dans les effectifs officiels.

Madame Lucile CAPET se veut positive : les deux projets de lotissement pourraient amener des nouveaux élèves à l'école.

## LA DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE

Comme chaque année, le Conseil départemental a été sollicité pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'école de musique.

Le dossier est envoyé mais une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Pour rappel, une subvention de 1 320€ nous a été allouée pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette demande de subvention.

## LES QUESTIONS DIVERSES

### Les courriers de félicitations suite aux élections

Le Président du Département, le Président de la CABBALR et l'association des communes minières ont adressé leurs félicitations aux nouveaux élus.

Les élus les remercient pour ces courriers.

### Les remerciements de Madame Carlier

Madame CARLIER rencontrait un problème de voirie rue Aimé Quéva. Elle a été écoutée et une solution a été trouvée. Monsieur Jean-Marc DELSERT avait géré ce dossier avant l'élection du nouveau Conseil Municipal.

### La sécurisation hydraulique du canal entre Cuinchy et Fontinette

Suite aux crues exceptionnelles de 2023-2024 et aux installations de pompes temporaires à Cuinchy, il a été décidé une installation d'un dispositif pérenne afin de garantir une réactivité optimale face aux aléas climatiques futurs.

Le chantier de construction de cette station de pompage permanente débutera à la mi-mai, pour une durée prévisionnelle de 8,5 mois.

Ce dispositif doté de deux pompes permettra de pomper 6m<sup>3</sup> par seconde.

Ce projet d'envergure est le fruit d'une mutualisation exemplaire et exceptionnel entre l'Etat, l'Agence de l'Eau, la CABBALR.

### L'arrêt d'activité de la plateforme de déchets verts d'Haisnes

La plateforme de broyage des déchets de la déchetterie de Haisnes a fait l'objet d'une visite d'inspection de la DREAL le 20 mars 2025.

Le rapport d'inspection soulevait plusieurs points à corriger.

Cette plateforme est appelée à fermer lors de la mise en service de la nouvelle déchetterie de Cuinchy qui ouvrira ses portes en 2027.

Au regard du montant des investissements à réaliser sur cette plateforme, la CABBALR a décidé de cesser la réception des déchets verts sur ce site.

Les déchets verts du SIVOM sont actuellement acheminés à Béthune.

Les aménagements de Cuinchy devraient démarrer en juillet. Des feux tricolores seront installés le réseau d'éclairage public sera enfoui à l'entrée de la commune et l'accès de la rue Camille Desmoulin sera revu.

#### La demande de subvention de l'œuvre du livre de Noeux Les Mines

L'Œuvre du livre de Noeux les Mines sollicite une subvention. Le Conseil Municipal n'accorde pas de suite favorable à cette demande.

#### La photo officielle du Conseil Municipal

Les nouveaux élus réaliseront leur photo officielle lundi 11 mai à 18h30 à la Mairie.

- Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu jeudi 18 juin et vendredi 18 septembre 2026.
- Madame Michèle LEFEBVRE remercie les services techniques pour le travail réalisé sur les nids de poules de la rue Camille Desmoulin. Monsieur Hubert DASSONVILLE transmettra les remerciements.
- David RAMARD explique qu'il a été interpellé par une habitante de la rue Emile Zola concernant l'état d'une bande de trottoir. La « commission travaux » a évoqué ce dossier. Il y avait auparavant un parterre entretenu par le riverain. Le riverain ne pouvant plus s'en occuper, un nouvel aménagement est envisagé.
- Christophe DOUBLET informe les élus qu'une personne s'amuse à faire du rodéo en moto dans la commune et souhaite savoir ce qu'il est possible de faire. Plusieurs personnes se sont manifestées à ce sujet. Le pilote a été identifié. Monsieur le Maire l'a convoqué et la situation ne devrait plus se représenter. Le même cas de figure a été signalé avec un quad. Une main courante a été déposée.

Séance levée à 20h55.

La secrétaire de séance,

Stéphanie BLOCQUET

